



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

récupération

Question écrite n° 68986

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées, notamment par les petits artisans, au regard du remboursement trimestriel de la taxe à la valeur ajoutée. En effet, pour les entreprises placées sous le régime du chiffre d'affaires réel, la procédure générale précise que « toutes les déclarations du trimestre doivent faire apparaître un crédit », ce qui exclut un mois débiteur, même pour quelques centaines de francs. D'où d'importantes difficultés de trésorerie. A l'heure où la reprise est sensible dans de nombreux domaines, grâce à la TVA maintenant fixée à 5,5 % dans le secteur de la rénovation notamment, elle lui demande s'il ne serait pas envisageable d'assouplir et d'alléger cette procédure afin de permettre aux petits artisans de travailler dans des conditions optimales et de ne pas décourager les jeunes repreneurs d'entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68986

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6558